

Image not found or type unknown



Motif de rupture pour cdi dans l'hôtellerie

Par **gege**, le **09/09/2010** à **21:13**

Bonjour, rnje travaille en cdi en hôtellerie depuis 3 mois j ai 2 mois d essai acheve j aurai voulu savoir si je pouvais mettre fin a mon contrat sans preavis pour motif aucun week end de libre ou augmentation est ce que ce motif est valable